Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260605-DB202633-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Patrick ANTOINE, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Frédérique MENESGUEN, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN.

Excusés : M. Pascal COAT (excusé), M. Jean-René MARZIN (excusé), Mme Elodie CURUNET (excusée).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-33

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe les élus que l'article 1650 du CGI prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs chargée d'intervenir surtout en matière de fiscalité directe locale.
La durée du mandat de ses membres est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Pour la commune de SAINT-NIC, cette commission doit être composée de **7 membres titulaires** : **le maire** et **6** commissaires.

Les commissaires doivent :
- être âgé de 18 ans révolus,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur (ou directrice) départemental(e) des finances publiques sur une liste de contribuables **en nombre double** remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260605-DB202633-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la liste suivante pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques :

Membres titulaires			***Membres suppléants***		
1/	LE DROFF	Monique	*1/*	GIROLLET	Jacqueline
2/	LE MORZELLEC	Marquerite	*2/*	LE FOLL	Laurence
3/	KERNEVEZ	Jacques	*3/*	BIDEAU	Nicole
4/	GUILLOU	Hervé	*4/*	DANION	Paul
5/	MORVAN	Guy	*5/*	GUÉGUÉNIAT	Jean-René
6/	CHAPALAIN	Françoise	*6/*	LE DROFF	Pierre

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Catherine HENRY

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC
29 (Finistère)